



LE BLAINVILLOIS



Juin 2015
Nouvelle édition n°72

Blainville, j'y vis bien

Historiquement, la commune de Blainville-sur-l'Eau a toujours pratiqué une politique favorisant les aides apportées aux enfants scolarisés sur son territoire. À savoir, gratuité des transports (60 000€/an), des fournitures scolaires (45€/enfants) ainsi que les aides du C.C.A.S : tickets jeunes sport, loisirs, culture (42 €/enfant), les tickets jeunes études (75€/jeune) et aides au départ en vacances (42€/enfant).

À cela s'ajoutent de nombreux services dédiés à la jeunesse : centre de loisirs, accueil périscolaire, temps d'activités périscolaires.

Jusqu'à présent, ces services de qualité ont pu fonctionner grâce à des financements croisés : dotations globales de l'Etat, la participation de la CAF, des familles utilisatrices des services et de la commune.

Hors, depuis 2013, les dotations globales ont diminué de 33 000€. Cette diminution atteindra à terme, en 2017, une baisse de 100 000€ par an.

La pérennité et la qualité de ces services restent pour nous une priorité !

C'est pourquoi, nous sommes contraints aujourd'hui par la réalité budgétaire de modifier les modalités de tarification de ces services et de demander une participation aux familles pour le financement du Temps d'Activités Périscolaires « TAP ».

Toutefois, dans notre volonté de modérer l'impact budgétaire de cette mesure sur les familles, les nouveaux tarifs demeurent inférieurs à ceux pratiqués dans les communes avoisinantes.

Ainsi, ces nouveaux tarifs horaires de l'accueil périscolaire varieront entre 1,23€/h et 1,85€/h et l'heure de TAP sera facturée de 0,40€ à 0,60€ à compter de la rentrée prochaine.

Pour consulter la nouvelle grille tarifaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site blainvillesurleau.fr.

IMPORTANT

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale nous a fait savoir qu'une fermeture de classe sur l'école maternelle Jean Jaurès était envisagée à la rentrée prochaine. A l'issue de rencontres et de négociations nous sommes passés d'une « fermeture définitive » à « une fermeture à revoir » avec comptage des effectifs le jour de la rentrée.

Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés et que vous n'avez pas encore effectué les démarches d'inscription, nous vous invitons à vous rapprocher des services concernés à la mairie de Blainville-sur-l'Eau 14 rue des Écoles - 03 83 75 70 05 ou à l'école Jean Jaurès dans les plus brefs délais.

À NOTER

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le lundi 8 juin à partir de 14h30. Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

Vente de bois

La Commune vend du bois de chauffage aux habitants de Blainville-sur-l'Eau. Chaque foyer intéressé doit s'inscrire en Mairie. Le prix est de 45 euros le stère. Le Maire déclinera toutes responsabilités concernant d'éventuels incidents.

Houppiers

Cet automne, il y aura des houppiers (têtes d'arbres) à couper (hêtre - charme-Chêne) dans la forêt du Vacquenat. Équipement de sécurité obligatoire (pantalon anticoupeure pour celui qui tronçonne, casque et chaussures de sécurité). Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie au 03 83 75 70 05 **du 15 juin au 15 septembre**. Tarif : 9 euros le stère.

Don du sang

Mercredi 17 juin de 16h00 à 19h30 MFC. Pour un premier don, merci de vous munir d'une pièce d'identité.

CCAS

Plan canicule

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées, handicapées et vulnérables impose aux communes le recensement des personnes âgées et handicapées isolées à domicile.

Aussi, si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez une personne dans cette situation, téléphonez au 03 83 75 70 05 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ou rendez-vous sur le site internet de la ville www.blainvillesurleau.fr rubrique Le social/inscription sur le registre canicule pour télécharger la demande d'inscription.

La liste ainsi établie servira, en cas de déclenchement des niveaux d'alerte supérieurs, à informer les services sanitaires et sociaux compétents.

Sorties familles

L'an passé, les sorties familles estivales ont remporté un vif succès, c'est pourquoi l'opération sera renouvelée cet été.

Informations précises données dans le Blainvillois de juillet/août.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015 à la majorité (6 voix contre).

1. Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la décision modificative afin de permettre la régularisation administrative du FCTVA.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

2. Tarification Macaron - Brimbelle

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur les nouveaux tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) à partir de la rentrée de septembre 2015, notamment sur la réévaluation des tarifs périscolaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

3. Tarification des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur la mise en place d'une tarification au niveau des TAP.

Tranches de QF	Tarif à la journée	Coût annuel pour un enfant
QF ≤ 450	0.40 €	57.60 €
451 à 800	0.45 €	64.80 €
801 à 1200	0.50 €	72.00 €
1201 à 1650	0.55 €	79.20 €
QF ≥ 1651	0.60 €	86.40 €

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

4. Tarification représentation du Théâtre de la Manufacture

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une billetterie avec un tarif unique fixé à 5 euros, avec une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés. Le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

5. Subventions aux associations 2015

Après présentation, Monsieur le Maire propose un vote global des subventions pour un montant de 60 590 euros. Les subventions ont été votées à l'unanimité des votants.

6. Ouverture – fermeture de poste

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une modification du tableau des effectifs à partir du 1^{er} juin 2015.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

7. Mandatement du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) pour la mise en concurrence d'un contrat groupe en matière d'assurance santé à partir de janvier 2016

Monsieur le Maire indique l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé en matière de prévoyance et de frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie.

Monsieur le Maire propose donc de mandater le CDG 54 en lui laissant le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence au nom de la Collectivité.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

8. Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de Commune a été validé lors du Conseil Municipal du 4 janvier 2012. Cependant, il convient de délibérer spécifiquement sur le CET.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reprendre le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

9. Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que le mode de calcul de la prime « de fin d'année » a évolué le 4 janvier 2012. Afin de faciliter la liquidation de cette prime et pour permettre d'intégrer cette rémunération aux agents lors de leur solde tout compte en fin de contrat, Monsieur le Maire propose d'y apporter plusieurs précisions.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

10. Convention pour l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) avec le Syndicat mixte

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 16 mars 2015 afin d'autoriser la création d'un syndicat mixte fermé ayant en charge l'instruction des AOS à compter du 1^{er} juillet.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

11. Vente de parcelle à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Afin de finaliser la cession de la parcelle cadastrée AH n°766 à l'EHPAD, moyennant le prix de 1,00 € symbolique, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour être autorisé à signer tous actes et pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

12. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'une fermeture de classe est envisagée pour l'école maternelle Jean Jaurès. Un comptage sera effectué à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire indique qu'ICF se retire du projet d'urbanisation de la Blainvilloise, ce qui a fait perdre plus d'un an sur ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le vendredi 22 mai à 18 heures a eu lieu le Forum d'information du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui, on peut le dire, a été une réussite.

Il était temps de redonner la parole aux jeunes Blainvillois trop longtemps oubliés.

Il était temps d'écouter leurs propositions qui sont loin d'être dénuées de sens.

Le CMJ verra donc le jour prochainement, une période dite de "campagne" aura même lieu.

Ce projet va être finalisé avec les jeunes Blainvillois volontaires dans les semaines qui viennent et sera le moyen de nouer un dialogue solide et durable avec les jeunes de notre cité.

Si vous souhaitez un complément d'information, vous pouvez contacter l'élue référente du projet paulbinda@blainvillesurleau.fr.



RAPPEL CITOYEN

Chats errants...

Vous avez peut-être vu dans votre quartier un ou plusieurs chats errants...

Vous aimeriez les aider au moins en les nourrissant.

Mais ATTENTION, votre générosité pourrait avoir l'effet inverse et se retourner contre vous.

Les lieux vont vite devenir un eldorado pour eux et d'autres chats errants ou abandonnés.

En 2 à 3 ans, vous serez débordé par le nombre.

Sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique.

Signalez la présence de ces chats errants auprès des associations de protection des animaux.

Jardin et bricolage

Tondeuses, débroussailluses... certains de ces engins sont parfois bruyants.

Leur utilisation, réglementée par arrêté préfectoral est autorisée :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Brûlage des déchets verts

"Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit"

(article 84 de l'arrêté préfectoral du 5 août 1981 portant règlement sanitaire départemental).



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

« Le BLAINVILLOIS », cet outil d'information a été mis en place par la municipalité depuis de nombreuses années. Il se veut être le bulletin mensuel relatant ce qui s'est passé dans la commune avec les comptes rendus des réunions du conseil municipal, des animations organisées par les différents services municipaux (Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques-, médiathèques, Service Enfance et Jeunesse ...). C'est aussi le moyen d'informer nos concitoyens sur les actions et animations du mois de parution du « Le BLAINVILLOIS ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous lu le Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 avril dernier ? Y avez-vous trouvé les informations que chacun serait en droit d'attendre sur le budget municipal ? Taux d'imposition, montants relatifs au budget de la commune et des services ENFANCE et JEUNESSE, Subventions sollicitées et obtenues pour les investissements en cours etc...

Ce que nous pouvons également regretter, c'est la distribution tardive du Blainvillois. Certains n'ont reçu celui de mai qu'après le 10 maice qui ne permettait pas, par exemple, de connaître les horaires des manifestations patriotiques du 70^{ème} anniversaire de l'armistice.

Certes d'autres moyens d'information existent : Le site internet de la commune, le journal électronique ou l'Est Républicain etc... mais tous nos concitoyens n'ont pas accès à internet, ni ne se déplacent en ville pour lire les panneaux électroniques etc...

Alors nous invitons nos élus de la majorité municipale à tout mettre en œuvre pour que l'information via « Le Blainvillois » soit la plus complète possible et distribuée dans les délais raisonnables.

Et en ce qui concerne un autre sujet lié à l'information, la communication et au fonctionnement démocratique du conseil et de ses commissions, il arrive que les élus de notre groupe minoritaire reçoivent la veille de la réunion, leur convocation pour voter le budget de la caisse des écoles Pensez-vous que cela soit bien sérieux et respectueux de la réglementation sur les modalités de convocation des membres des commissions municipales ?

Merci de votre attention et bonne lecture.

AGENDA

Manifestations

Ven 12 juin - SPECTACLE DE DANSE «DEVINE...»

20h30 MFC. Présenté par Expression Danse. Entrée 4 €.

Samedis 13 et 27 juin - GALAS DE DANSE 20h30 - MFC

Organisés par le groupe Orage de l'AMFC. Renseignements 06 81 36 80 91.

Dimanche 14 juin - REPAS CHAMPÊTRE

12h00 sous chapiteau Zone de Loisirs Damelevières. 20 €. Organisé par l'AMC. Réservations : 03 83 75 80 13 ou 03 83 73 17 43.

Jeudi 25 juin - THÉ DANSANT

14h30 MFC. Organisé par Amitié-Partage. Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 27 juin - FEUX DE LA ST JEAN

Carrière Haut des Places. Animations à partir de 14h00. Organisation Comité des Fêtes Blainville-sur-l'Eau.

Mardi 30 juin - THÉÂTRE "Examen"

20h00 École Jules Ferry 13 bis rue de Gerbéviller.



1^{ère} partie : les élèves de la classe de théâtre de l'École Municipale d'Enseignements Artistiques.

2^{ème} partie : Théâtre de la Manufacture

Entrée : 5 € - gratuité jusqu'à 12 ans.

Réservation en mairie 03 83 75 70 05.

Vendredi 10 juillet - CONCERT DE CHANT

20h30 à l'église de Blainville-sur-l'Eau. Pièces classiques allant de Bach à Bruckner, en passant par Mozart, Schubert, Mendelssohn. Entrée gratuite.

Dim 26 juillet - BARBECUE GÉANT

à partir de 11h30 Carrière Haut des Places **Offert par le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau à tous les Blainvillois, personnes extérieures 5 €.** Réservations au 06 95 88 08 67.

Culture - Loisirs

Mercredi 10 juin - REPAS DU TEMPS LIBRE

12h00 - MFC. Inscriptions au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Mardi 16 juin - ATELIER D'ÉVEIL CORPOREL PARENT-ENFANT

à partir de 10h00 - LAEP avec l'intervention d'Isabelle GABRIEL de l'association La Blainvilloise. Entrée libre.

Mercredi 17 juin - L'HEURE DU CONTE

pour les 5/10 ans de 14h30 à 15h30 à la Médiathèque. Animée par les Amis de Georges. Inscriptions à la Médiathèque.

Mercredi 24 juin REPAS DU TEMPS LIBRE

12h00 - MFC. Inscriptions au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Vendredi 26 juin - CINÉMA

18h00. Cinéma Impérial Lunéville. Film proposé : Comme un avion. Départ de Blainville-sur-l'Eau à 17h15, (transport assuré si besoin). Inscriptions au CCAS aux heures d'ouverture. 4,50€ la place.

1^{er} juillet > 31 août à la Médiathèque

2 CONCOURS D'ÉTÉ

sur le thème du cinéma, pour les 6/9 ans et pour les 10/12 ans. Chèques-lire offerts par la Médiathèque départementale aux gagnants des 2 concours.

EXPOSITION « LE CINÉMA, C'EST QUOI ? »

prêtée par la Médiathèque de Meurthe et Moselle.

Sport

Dimanche 7 juin

FÊTE DU CANOË KAYAK

de 9h00 à 18h00. Organisée par le club Canoë Kayak AMFC.

CONCOURS DE PÉTANQUE

14h00 - Terrain face au stade de Blainville. Organisé par Pétanque Loisirs Blainville.

Samedi 13 juin - GALA DES ARTS MARTIAUX

à 20h00 salle des sports HDP. Organisé par le Club d'Aïkido de Blainville-Damelevières.

Samedi 20 juin

JOURNÉE PORTES OUVERTES

10h00 / 12h00 -14h00 / 16h00 salle Albert BETHUS Damelevières. Organisée par damelevières gym. Site : damelevieresgym.e-monsite.com

RANDONNÉE

13h30 MFC. Circuit : Jean Bolot (13 km - 3h15). Organisée par le Club Vosgien. Programme détaillé des randonnées : ccv54.fr.

Dim 21 juin - CONCOURS DE PÉTANQUE

14h00 - Terrain face au stade de Blainville. Organisé par Pétanque Loisirs Blainville.

SEMAINE DE LA MUSIQUE

15 > 20 juin

L'École Municipale d'Enseignements Artistiques en concert :

> lundi 15 juin

- 17h30 - Barbonville place de la mairie (salle des fêtes en cas de pluie)
- 19h00 - Vigneulles place de la fontaine (salle du pressoir en cas de pluie)

> mardi 16 juin à 18h30 - Charmois

parvis de la mairie (salle communale en cas de pluie)

> mercredi 17 juin à 18h30 - Mont sur Meurthe

parvis de la mairie (église en cas de pluie)

> vendredi 19 juin à 18h30 - zone de loisirs Damelevières

samedi 20 juin

14h30 parc de la MFC

Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques, divers ensembles instrumentaux et théâtre,

prestation de la Batterie-Fanfare Les Libellules puis défilé

15h30 Médiathèque

chorales enfants et adultes de l'EMEA puis défilé de la Batterie-Fanfare

16h30 rue de la filature

atelier de musiques actuelles, au programme : Coldplay, Norah Jones, Sam Smith, Adele puis défilé de la Batterie-Fanfare

17h30 place de Lorraine «Arnodidact et les papas du rock»

18h30 route de Mont «Noiseless» rock, bass, batterie, guitare, chanteuse.